

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga
Paris, le 19 septembre 2014
N° 048

Carole DELGA mise sur la coopération plutôt que sur la compétition pour créer des emplois non délocalisables, grâce aux Pôles territoriaux de coopération économique

Carole DELGA est intervenue ce jour à la deuxième journée nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) organisée à Bercy par le Labo de l'ESS, le Réseau des collectivités Territoriales pour une économie solidaire (RTES), le Conseil Nationale des Chambres de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRESS), le COORACE, et le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES).

Après la signature de « la Charte de la démarche collective PTCE », Carole DELGA a déclaré : « La loi reconnaît les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui sont à l'économie sociale et solidaire ce que sont les Pôles de compétitivité à l'économie classique (...) Les PTCE sont des projets économiques, sociaux et innovants fondés sur la coopération. C'est une réponse aux modèles fondés sur la compétition qui détruit des emplois. Nous voulons multiplier ces pôles de coopération pour créer des emplois non-délocalisables ».

La loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 renforce les politiques de développement local durable et met plusieurs outils au service du développement économique de nos territoires. Elle définit notamment le rôle des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) et encadre leur soutien financier de l'Etat.

Dans cet objectif de soutien au développement des PTCE, Carole DELGA a annoncé que le prochain appel à projets aura lieu en 2015 et qu'il fera l'objet d'un suivi renforcé des services déconcentrés de l'Etat grâce aux recommandations de la mission d'évaluation du premier appel à projets, conduite par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique.

Pour rappel, au sens de l'article 9 de la loi ESS du 31 juillet 2014, les PTCE « sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'Économie sociale et solidaire [...], qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

Dossier de presse ci-joint sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique et téléchargeable <u>ici</u> Plus d'informations sur la loi ESS et le renforcement des politiques de développement local durable <u>ici</u>

Contacts presse cabinet de Carole DELGA - Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE